

réponse donnée en passant, ou de quelque chose de ce genre, je suis sûr qu'on ne fera rien. Le ministre n'estime-t-il pas que, dans l'intérêt des parcs nationaux et de la population, ces aménagements sont essentiels? D'autres installations existent dans le parc national pour la commodité des visiteurs. Une station d'autobus satisfierait à un besoin qui se manifeste depuis longtemps. J'engage le ministre à continuer son enquête. Il ne laissera certainement pas les choses où elles en sont. Il ne suffit pas que je dise quelques mots ici et qu'il me fournisse une brève réponse. Le ministre ne pourrait-il pas consulter le surintendant du parc afin de s'enquérir des arrangements qu'il a pu tenter de prendre dans le passé avec la société d'autobus? Il peut communiquer directement avec les exploitants de cette société et leur dire qu'il s'agit d'un service essentiel pour la population; s'ils...

L'hon. M. Lesage: C'est ce que je voulais entendre. Et s'ils...

M. Churchill: Ce sont des mesures...

L'hon. M. Lesage: De quoi les menacera-t-on?

M. Churchill: ...qu'on peut prendre.

L'hon. M. Lesage: Et s'ils refusent?

M. Churchill: La société d'autobus ne desservirait pas le parc si elle ne réalisait pas de bénéfices.

L'hon. M. Lesage: Cela ne nous regarde pas. La charte émane des autorités provinciales.

M. Churchill: C'est tout à fait vrai. Je me suis intéressé à cette question il y a quelques années et j'ai eu à prendre des dispositions en vue de l'établissement d'un service direct d'autobus entre Winnipeg et le parc, pour éviter aux voyageurs la nécessité de changer d'autobus à Neepawa ou à Minnedosa. Les autorités provinciales et la société d'autobus ont magnifiquement collaboré. Il existe maintenant un service direct entre le parc et la ville de Winnipeg. Je veux que le ministre sache que beaucoup de gens se rendent au parc en autobus. J'ai fait le voyage moi-même plusieurs fois cinq étés de suite. Je suis parfaitement au courant de la situation. Je me suis rendu là-bas et je sais qu'il n'est pas agréable d'avoir à attendre à l'extérieur sous la pluie ou la poussière, sans aucune place où mettre ses bagages. J'ai vu d'autres personnes en butte à ces mêmes ennuis, qui pourraient être évités aux voyageurs dans un parc national aussi important.

L'aménagement d'une station d'autobus dans le parc national du mont Riding ne

[M. Churchill.]

coûterait pas très cher parce que, évidemment, il n'est pas nécessaire qu'elle soit aménagée pour résister aux froids de l'hiver. Elle servirait durant l'été seulement. Ces parcs sont établis pour fournir à la population des moyens de récréation; il faudrait donc s'assurer que, dans ces lieux récréatifs, on dispose de services convenables pour toutes les catégories de voyageurs.

Je répète que, dans le parc national du mont Riding, le deuxième en importance au double point de vue du nombre des touristes et des recettes, il n'y a pas d'aménagement convenable pour ceux qui y pénètrent en autobus. Qu'est-ce que le ministre va faire à ce sujet?

M. Zaplitny: Monsieur le président, je tiens tout d'abord à dire que j'approuve entièrement les observations que vient de faire le représentant de Winnipeg-Sud-Centre. Puis-je proposer un moyen de résoudre la difficulté, si le ministre n'en a pas à offrir? Il pourrait faire droit aux requêtes des représentants de Brandon-Souris et de Winnipeg-Sud-Centre, s'il proposait à la société d'autobus de l'exempter des droits qu'elle doit actuellement acquitter pour traverser le parc, en retour de l'établissement d'aménagements convenables pour les voyageurs.

J'aimerais poser deux questions au ministre à propos du parc national du mont Riding. L'automne ou l'été dernier, on a formulé des vœux à son ministère, je crois, au sujet de l'établissement d'installations pour le ski en cet endroit. Il n'y en a pas à l'heure qu'il est; personne n'ignore que le parc est inactif en hiver. Le trésor public et des particuliers ont affecté beaucoup de fonds à l'aménagement de ce centre de villégiature.

Après enquête, le ministre constaterait que les possibilités sont bonnes en ce qui concerne le ski dans cette région. Il en résulterait un supplément de revenu et peut-être une plus grande utilisation de la station de Wasagaming. Je crois que la chose serait souhaitable. Le ministre a-t-il étudié la question?

L'hon. M. Lesage: C'est là l'un des problèmes que nous étudions activement. Nous cherchons maintenant à établir quels effets auraient sur l'écoulement des eaux les coupes nécessaires de bois d'œuvre et autres effectuées sur les pentes. L'établissement d'un centre de ski dans le parc du mont Riding, fait actuellement l'objet d'un examen très attentif.

M. Zaplitny: Il m'est agréable de le savoir. Je n'insisterai pas davantage. J'ai une autre question à poser au sujet du gros gibier du parc. L'échange de vues qui a eu lieu, il y a quelques instants, à propos d'un autre parc